

Adaptation du plan interne d'urgence pendant la crise du coronavirus

Des situations d'urgence peuvent également survenir pendant la crise du coronavirus. C'est pourquoi il est important d'adapter au maximum le plan interne d'urgence aux mesures relatives au coronavirus.

Incendie

- Il est important que chacun continue de se conformer aux instructions prescrites, à savoir : « Que faire en cas d'incendie ? »
- Il reste important d'organiser une évacuation en temps opportun vers le lieu de rassemblement moyennant le maintien d'une distance de sécurité de 1,5 mètre entre les travailleurs. Prévoyez éventuellement un lieu de rassemblement alternatif supplémentaire si la capacité du lieu de rassemblement s'avère insuffisante.
- Si possible, l'équipe de lutte contre l'incendie doit également respecter les distances prescrites au cours de l'intervention.
- Vérifiez quels sont les EPI disponibles, ceux qui sont nécessaires pour une intervention et fournissez/réservez ces EPI uniquement pour les cas d'urgence.
- Limitez les contacts directs et indirects au strict minimum (lecture des messages et utilisation de la centrale d'alarme d'incendie, gestion du service de lutte contre l'incendie, coordination de la situation d'urgence, échange d'informations pour l'accueil des services de secours : étendue du foyer d'incendie – succès de la tentative d'extinction – tout le monde a été évacué).
- A l'issue de l'évacuation et de l'intervention, appliquez également les mesures d'hygiène et de distanciation connues. Nettoyez et désinfectez les outils, les EPI et les équipements de protection qui ont été utilisés contre l'incendie.

Premiers secours – réanimation

Consultez la fiche d'information « Informations adaptées pour les intervenants en entreprise » dans le guide de reprise.

Mensura peut en outre vous aider à établir le plan d'urgence et à l'adapter à votre entreprise.

Ce document a été rédigé le 20/04/2020 sur la base des mesures en vigueur à cette date.

Il contient des mesures générales intersectorielles, dont l'applicabilité doit être examinée en fonction de la situation spécifique de l'entreprise.